

Une inflation à plus de 6 % depuis le début de l'année, une revalorisation des pensions et retraites de 4 % pour le mois de septembre, cherchez l'erreur !!!

Bien sûr il y a eu cette revalorisation de 1,1 % au 1er janvier, c'est oublié qu'il s'agissait d'un rattrapage pour compenser l'inflation de 1,6 % de l'année 2021.

Ce n'est pas mieux pour les actifs qui ont enfin eu une augmentation du point d'indice de 3,5 % ne tenant pas compte ni de la réalité de l'inflation ni de la perte générée par des années de gel du point d'indice.

Depuis 15 ans la perte des revenus des retraités est de 20 %, avec l'envolée des prix cette situation va continuer à se dégrader. Pour trop de retraités l'augmentation des dépenses contraintes (loyer, énergie, alimentation, assurances complémentaires, soins de santé) devient insoutenable.

Où faire des économies ?

En rognant encore sur le chauffage, sur l'alimentation sur la santé ?

A force de tirer sur la corde celle-ci menace de se rompre.

Nous avons eu un été très chaud, la rentrée sociale risque de l'être également.

Nous avons appris qu'une simple étincelle peut mettre le feu, un trop plein d'exaspération, de frustration et de désespoir peut amener au même résultat.



Jean-Paul Prady
Secrétaire Général
de l'UFR-FO

ORPEA – KORIAN

Le scandale des EHPAD



Françoise Lefèvre
Secrétaire Nationale
de la section des
Retraités de la
FSPS-FO

Le plan « grand âge » mis en place par les pouvoirs publics suite à la canicule de l'été 2003, a entraîné entre les années 2007 à 2009 plusieurs décisions prises par le Ministre en charge entre autres de la dépendance (Xavier Bertrand), sont sujettes à caution aujourd'hui.



Face à l'impuissance politique des pouvoirs publics sur un plan massif de création de lits et places dans les EHPAD pour répondre à la demande soutenue, les pouvoirs publics ont instruit positivement les demandes d'autorisation pour des maisons de retraite à des « groupes financiers » qui avaient très vite compris les « profits » à tirer de ces structures.

FO exige la mise en place par les pouvoirs publics d'un comité de vigilance pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées.

Nous exigeons la mise en place d'un vaste plan de construction de maison de retraite publique sur l'ensemble du territoire, ainsi que la nationalisation des structures privées défailtantes avec la création de 100 000 emplois nécessaires dans ces structures.

sommaire

- P. 2 à 5 ORPEA – KORIAN
- P. 5 à 6 EHPAD : nouvelles informations
- P. 6 à 8 Les dispositifs d'accompagnement et soins à domicile
- P. 8 à 11 Saicankonfaicoi
- P. 11 Sonnette d'alarme sur la dématérialisation
- P. 12 Suppression du timbre postal rouge
- P. 13 à 14 Droit dématérialisation
- P. 14 à 15 Dossier consommateurs
- P. 15 Coup de coeur

Perte d'Autonomie et Dépendance, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Une longue histoire CHAOTIQUE

L'APA - histoire et projection

Elle a été créée le 20 juillet 2001. Au départ elle était attribuée à seulement 145 000 personnes âgées de plus de 60 ans et avait pour but principal de financer l'aide à domicile.

En 2002, elle remplace la PSD (protection Spécifique Dépendance) et connaît rapidement une croissance très rapide.

Dès le début de 2003 elle compte 670 000 allocataires et connaît sa première réforme avec une baisse des plafonds de ressource à 623 € pour

l'exonération de participation financière ce qui permet une hausse du taux de participation et l'allongement du délai entre le dépôt du dossier et la notification de la décision.

En 2007, le nombre de bénéficiaires passe le million (1 048 000), selon une étude de la DREES, près de 5,5 millions d'euros ont été versés en 2016 aux 1,26 millions de bénéficiaires de l'allocation.



Projection de l'APA à l'horizon de 2040

Aujourd'hui on compte 16,9 millions de plus de 60 ans en France, en 2050, ils seront 22,3 millions soit une personne sur 3. De plus, on estime qu'en 2050 près de 3 millions de séniors seront en situation de dépendance ou de perte d'autonomie. Concernant la projection de l'APA, à partir du vieillissement de la population ; de l'espérance de vie ainsi que des améliorations matérielles actuelles et attendues.

Nous nous intéressons ici au scénario intermédiaire ou central, on estime qu'en 2040, le nombre de séniors de plus de 60 ans qui bénéficieront de l'APA dépassera les 2 millions, avec notamment un pic de croissance entre 2030 et 2040.

Position de Force Ouvrière face à l'APA

Dès la mise en place de l'APA, nous avons fait connaître notre position qui n'a pas variée 20 ans plus tard, l'erreur originelle des pouvoirs publics est d'avoir confiée la gestion de l'APA aux conseils généraux aujourd'hui départementaux, la disparité des moyens budgétaires de ces assemblées entraîne une disparité de niveau de l'APA, souci qui apparaît au grand jour de manière criante.

FO avait à l'époque et continue de le clamer, l'APA aurait dû et devrait être servie aux ayants droits par la sécurité sociale, plus particulièrement par la branche vieillesse de la sécurité sociale (la CNAV au niveau national, les CARSAT au niveau des régions) ce qui garantirait une uniformité d'attribution de l'APA, cette faute originelle peut et doit être réparée aujourd'hui. La sécurité sociale à sa création avait pour objet et pour ambition de couvrir les risques de l'ensemble de nos concitoyens de leur naissance à leur décès. Il faut en revenir à ces fondements, la perte d'autonomie et la dépendance doivent disposer des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux, fusse par une cotisation employeur et salarié dédiée.

« Pendant trois ans et demi, j'ai donné les autorisations, c'était le rôle du Ministre que j'étais, je l'ai fait dans le respect des règlements, ce serait à refaire je le referrais », martèle encore aujourd'hui Xavier BERTRAND, rappelant qu'il avait mis en place un plan « grand âge » pour améliorer la prise en charge des personnes âgées.

Il faut regarder les choses en face, pour ces structures anarchiques accueillant des personnes âgées, l'Etat n'a pas mis en place les organes de contrôle régulier permettant ainsi les dérives constatées aujourd'hui, avec des rationnements des soins médicaux et d'hygiène, voire des repas des résidents pour améliorer la rentabilité.

La Belgique, paradis des retraités dépendants

La France doit faire face aux challenges du vieillissement de sa population, mais elle n'est pas la seule... Une grande partie de l'Europe est concernée par ce défi !

La dépendance d'une personne âgée est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie courante.

Chaque année, en France, 21 milliards d'euros sont destinés au financement des politiques d'aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

A ce montant s'additionnent les différents financements de l'Etat de la Sécurité Sociale et des conseils départementaux.

Ainsi, la France se place en troisième position des pays européens (après les Pays-Bas et la Suède) en matière de dépenses publiques liées à la compensation de la perte d'autonomie.

Afin de comprendre comment nos voisins européens font face au vieillissement de leur population, intéressons-nous au secteur des maisons de retraite sur trois pays : la France, l'Allemagne et la Belgique. C'est en Belgique que les chiffres sont les plus marquants avec 22,39 % de la population ayant plus de 65 ans. L'Allemagne suit avec 21 % de ses habitants de plus de 65 ans, puis la France 18 %. La conséquence de ces chiffres est qu'actuellement il y a en Europe plus de retraités que de cotisants. De plus, le financement de l'hébergement en EHPAD est un véritable enjeu économique. En fonction des pays, les durées et montants des cotisations varient.

Pour la France :

La durée de cotisation minimum est de 41,25 années ;

Le montant moyen de la retraite est de 1 040 € ;
Le coût moyen mensuel d'un séjour en EHPAD est de 2 892 €.

Pour la Belgique :

La durée de cotisation minimum est de 37 années ;

Le montant moyen de la retraite est de 1 250 € ;
Le coût moyen mensuel d'un séjour en EHPAD est de 1 250 €.

Pour l'Allemagne :

La durée de cotisation minimum est de 35 années ;

Le montant moyen de la retraite est de 1 200 € ;
Le coût moyen mensuel d'un séjour en EHPAD est de 3 000 €.

Avec un coût d'hébergement mensuel moyen de 3 000 €, de nombreux allemands préfèrent retarder au maximum l'entrée en EHPAD ou se tournent vers des établissements de l'Est aux coûts plus abordables. Cela pose le problème de l'éloignement familial.

La Belgique, qui bénéficie d'une politique de réglementation des prix et d'un financement de l'état, semble être le seul pays en mesure de gérer le financement de la dépendance avec des coûts d'hébergement bien en dessous de ceux pratiqués chez ses voisins européens.

Après le coût, l'autre point noir est la saturation des établissements. Les maisons de retraite françaises affichent un taux d'occupation de 96 % et il faut compter un délai de 7 mois en moyenne pour trouver une place en Belgique. Or, à l'horizon 2060, selon le scénario intermédiaire des projections de dépendance en France, le nombre de personnes âgées devrait quasiment doubler

pour atteindre 2,3 millions.

En moyenne en Belgique, dans une structure maison de retraite qui prend en charge toutes les dépendances, le coût journalier moyen est de 65,21 € (34,21 à la charge du résident ou de sa famille, 27 à la charge de l'Etat belge, sachant qu'au bout de 3 mois les résidents français remplissent le for-

mulaire E121 et passent sous le régime belge, ce qui entraîne un coût mensuel autour de 1 000€ !!!

Sans commentaire !!!

Pour FO, la perte d'Autonomie, la Dépendance = une priorité nationale, relevons cet enjeu.

EHPAD : nouvelles informations



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

Lors de ma réflexion sur les EPHAD, j'avais mis de côté la lecture d'un livre de Jean Arcelin paru en 2019. Il s'appelle « Tu verras maman, tu seras bien ». J'ai eu tort car c'est celui que **tout adhérent de l'UFR-FO devrait lire.**

Jusqu'à présent, en effet, les livres qui sont parus dont celui, bien sûr, de V. Castanet « Les Fossoyeurs », évoquaient essentiellement le comportement des dirigeants des EPHAD à but lucratifs livres écrits par des personnels de santé, des enfants ou des parents de résidents ou des journalistes.

Jean Arcelin, qui fut Directeur d'un grand groupe automobile, a voulu réorienter sa vie en devenant Directeur d'un EPHAD en hommage à sa grand-mère. Pour cela, il évoque son passage dans 2 établissements du groupe ONYX (du même type que KORIAN, ORPEA ou autres), les 2 situées dans le sud-est de notre pays. Il voulait surtout faire de l'HUMAIN face à des personnes manifestement âgées et fortement diminuées.

Candidat à un poste de Directeur chez BELLA VISTA, et interrogé par le recruteur sur ses motivations, il réaffirma son souhait. Mais celui-ci lui déclara tout de go « **Nous ne sommes pas là pour faire de l'HUMAIN mais pour gérer un centre de profit** » (sic). Bien entendu, il ne fut pas embauché dans ce groupe.

J. Arcelin détaille dans son livre les problèmes multiples

liés à l'organisation de ces établissements notamment le nombre excessif de commissions et de comités. Il met surtout en avant : l'hygiène des patients, la nourriture et surtout la maltraitance active ou passive. Face à cela, des résidents qui se taisent par peur des représailles ou parce qu'ils sont physiquement, psychologiquement ou intellectuellement incapables.

En 2018, un problème important surgit : la reprise en mains du groupe ONYX par un fonds de pensions américain, actionnaire majoritaire, qui estimait que les profits générés par l'entreprise étaient loin de correspondre aux objectifs fixés par eux c'est-à-dire entre 10 et 15%. Résultat : Tous les dirigeants nationaux, parfois régionaux ou locaux, furent licenciés et des directives précises envoyées aux nouveaux en particulier

le respect des taux d'occupation (TO), source principale de profits. Malgré sa bonne volonté de vouloir respecter ces nouvelles normes et surtout le temps passé à veiller au bien être des résidents, forcément incompatibles, notre Directeur déclencha un « burn-out » qui le contraignit médicalement à démissionner. Et, sur les conseils

de son médecin traitant, il fut amené à écrire ce livre qui raconte la vraie vie, **celle que connaît la grande majorité des résidents d'EPHAD que nous serons peut-être demain. ?**

Mais il est allé au-delà, après avoir écrit son parcours en constatant d'abord que notre société n'aimait pas « **les vieux** » surtout s'ils sont dépendants. Toujours dans le même



livre, il cite aussi la réflexion d'une éminente personnalité qui affirmait :

« Qu'une société qui ne respecte pas les Anciens porte en elle le virus de la mort ».

Il met donc en garde la plupart d'entre nous qui, même s'ils pensent actuellement (et surtout ne le souhaitent pas) qu'ils ne termineront pas leur vie en EPHAD, sont susceptibles de les connaître et formule pour cela des conseils utiles notamment celui de » Comment bien choisir son EPHAD ?».

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Au-delà d'ORPEA et d'ONYX, le groupe KORIAN (n°1 des EPHAD en France) vient d'avoir les honneurs de la presse, notamment par des articles parus dans le Parisien et Le Monde, à cause de plaintes déposées contre le groupe pour « mise en danger de la vie d'autrui » ou « homicide ».

S'agissant d'ORPEA deux informations à souligner :

1. Ce groupe a été condamné récemment par la

justice pour « **manquements ayant entraîné un traumatisme directement à l'origine du décès de la pensionnaire** »

2. Dans un article paru dans le Parisien (25/06/22), intitulé « **les fabuleux séminaires d'ORPEA** », offerts aux 400 responsables d'EHPAD dans le monde, il est fait état des séjours dans des hôtels luxueux, concerts privés sans compter la prise en charge des frais de transports (pour Mykonos par exemple en 2014) dont le coût s'élevait à plusieurs millions d'euros au détriment, bien sûr, du confort des résidents, notamment alimentaire, et des salariés d'ORPEA. La situation politique actuelle peut-elle permettre de faire cesser ces scandales à répétition ?

Bien entendu, ce n'est pas fini. Pour vous, nous continuerons à suivre l'actualité mais, aussi, nous poursuivrons nos actions pour qu'enfin le gouvernement passe aux actes et décide d'une véritable politique en faveur des personnes âgées dépendantes.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET SOINS A DOMICILE



Bernard RIBET
Secrétaire National

Parmi les dispositifs pouvant assurer un accompagnement et des soins à domicile pour une personne dépendante on citera :

- Les SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile)
- Les SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)

1. LES SAAD sont des organismes soumis à autorisation du Conseil Départemental. L'objectif est de faciliter le maintien à domicile.

Ce sont des auxiliaires de vie qui aident les personnes âgées en perte d'autonomie à réaliser les actes de la vie quotidienne : lever, toilette, habillage et déshabillage, coucher, déplacements, promenades, courses, aide aux repas, ménage, repassage, aide au maintien de la vie sociale (notamment dans les activités de loisirs).

Les soins infirmiers sont exclus du champ d'intervention.

Deux possibilités d'intervention :

- soit le SAAD est prestataire donc l'intervenant est un salarié du SAAD qui le recrute, le forme et



l'encadre. Les interventions sont facturées sur la base d'un tarif horaire fixé par le Conseil Départemental. Le SAAD intervient alors dans le cadre du plan d'aide fixé pour la personne en perte d'autonomie.

- soit le SAAD est mandataire et c'est la personne aidée qui recrute et rémunère l'intervenant selon un contrat de mandat. Le tarif est libre même si la hausse peut être limitée annuellement par décret.

Le financement des prestations du SAAD peut être assuré par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) si la personne est éligible à cette aide ou la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) si la prestation est prévue dans le plan d'aide.

Le dispositif chèque emploi service universel (CESU) permet de rémunérer une aide à domicile recrutée par la personne concernée (www.cesu.ursaf.fr). Le recrutement d'une aide à domicile ouvre droit à un crédit d'impôt.

L'APA est versée par les conseils départementaux et son montant varie d'un département à l'autre. En moyenne la prise en charge du service à domicile est de 20 €. Mais une heure d'intervention à domicile est facturée 25 € d'où un reste à charge pour la personne aidée qui peut être plus élevé dans certains départements.

C'est pourquoi, s'agissant de la prise en charge du coût un tarif national plancher de 22 € l'heure d'intervention a été fixé, majoré de 3 € l'heure les soirs et week-end.

Cette mesure concerne l'ensemble des services à domicile.

2. LES SSIAD prennent en charge les soins infirmiers mais ce sont également des services médicaux sociaux qui interviennent sur prescription médicale.

Ce peut être des soins médicaux mais aussi de la simple surveillance dans la prise de médicaments. Les soins médicaux sont des actes effectués par des infirmiers salariés ou libéraux (prélèvements, injections, pansements, perfusions) ou des soins d'entretien du corps réalisés par des aides-soignants ou médico-psychologiques (pédicure, hygiène générale, ...).

Les équipes peuvent intervenir 7 jours sur 7 sur prescription médicale ou hospitalière. Les soins sont pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie.

3. LES SPASAD sont des services polyvalents regroupant les missions des SAAD et celles des SSIAD.

Pour bénéficier d'un SPASAD il est nécessaire de justifier d'une prescription médicale. Il faut être également âgé de 60 ans et plus. Une évaluation des besoins d'aide est faite par une équipe de professionnels. Le coût des interventions pour les soins infirmiers est pris en charge en totalité par l'Assurance Maladie.

Le coût des interventions d'aide à domicile est en revanche à la charge de la personne aidée. Le financement peut être assuré par l'APA ou la PCH, voire les mutuelles si la personne est éligible à ces aides.

Le SPASAD présente un intérêt certain pour les personnes âgées en perte d'autonomie car la prise en charge est globale, cohérente et coordonnée. L'interlocuteur est unique.

D'ailleurs une réforme est annoncée pour 2023 qui ira dans le sens d'une organisation unique.

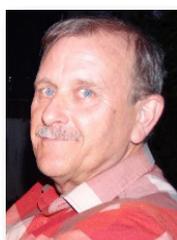


Les renseignements pratiques sur ces différents services et conditions d'intervention sont bien sûr disponibles sur internet.

Il est utile aussi de se rapprocher de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou des services municipaux – centre communal d'action sociale - notamment.

« Sources : Internet et extraits du guide pratique « bien vieillir ensemble », la revue (Pleine Vie – Hors-série n°63) »

SAICANKONFAICOI?



Serge Lesur
Secrétaire national

**« Tout va très bien, Madame la Marquise,
Tout va très bien, tout va très bien.
Pourtant, il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien »¹:** 

Des vagues de chaleur, voire des épisodes caniculaires, à répétition sur notre pays avec des conséquences alarmantes (incendies de forêt, sécheresse, etc.), une canicule marine pour la Méditerranée de l'Espagne à l'Italie (attention à la violence des épisodes méditerranéens à venir !), des pluies torrentielles en Ouganda (avec, entre autres, 300 000 personnes déplacées), méga-feux en Californie (de nouveau cette année, maintenant c'est tous les ans !), en Tchéquie, Allemagne, Espagne, Grèce, au Portugal et au Maroc..., les Émirats arabes unis victimes d'inondations (... !), le Pakistan sous une mousson inédite, une sécheresse jamais vue en Italie et remarquable en France, des pluies diluviennes en Australie (nécessitant l'évacuation de plus de 130 000 habitants de Sydney, entre autres) mais également dans ce même pays, comme si c'était paradoxal, des sécheresses inédites et des feux monstres, etc., etc. À quoi bon tout énumérer ? L'actualité, depuis plusieurs mois, ne cesse de

nous interpeler sur les ravages bien présents touchant l'ensemble de la planète, ravages dus au changement climatique. Et pendant ce temps là, que fait-on ?

Et si on continuait ?

Pendant que le château de Madame la Marquise brûle, que « *notre maison brûle* » (comme le déclarait Jacques Chirac en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du IVe Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud) « *et [que] nous regardons ailleurs* », le monde continue de tourner tant bien que mal. Les profits, depuis le début de l'année, des pétroliers explosent. « *Profits records pour TotalEnergies : 13,5 milliards d'euros en 2021* »², les plus élevés depuis au moins 15 ans. Soit, et en 2022 ? Eh bien on continue : « *TotalEnergies a engrangé au premier trimestre [2022] un bénéfice net en hausse de 48% à 4,9 milliards de dollars* »³, et « *a réalisé au deuxième trimestre un bénéfice net part du groupe de 5,7 milliards de dollars,*

1. Paroles de la chanson « Tout va très bien, madame la marquise », Charles Pasquier / Henri Allum / Paul Misraki

2. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/profits-records-pour-totalenergies-16-milliards-de-dollars-en-2021-903810.html>

3. https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/industries/total-energies-degage-presque-5-milliards-de-dollars-de-benefice-malgre-la-russie_AD-202204280163.html

multiplié par 2,6 »⁴. Ben voyons donc ! Mais ce pétrolier n'est pas le seul à bénéficier d'un vent porteur : « LVMH, Kering, Hermès, L'Oréal, Prada, Moncler... Les groupes de luxe ont annoncé, cette semaine, des résultats trimestriels exceptionnels avec des ventes mondiales qui grimpent de 20 à 30 % et des bénéfices dans la même lignée. »⁵ A priori, donc, il semble qu'il y ait, pour certains, de l'argent et... pas mal d'argent ! Pendant ce temps là, l'inflation bat des records dans la zone euro : le taux moyen



d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 8,9 % en juillet 2022, d'après l'office statistique de l'Union européenne cité par Le Monde⁶. Et pendant ce temps là, L'Assemblée nationale a rejeté samedi 23 juillet l'idée d'une taxe sur les "superprofits" ou "bénéfices exceptionnels" des grandes multinationales de transport de marchandises ou pétrolières⁷. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) annonce, dans le même temps, que « la promesse de rassembler 100 milliards de dollars annuels de financement climatique [des pays riches] n'a pas été tenue. Cet engagement avait été pris en 2009 pour une mise en application en 2020 afin d'aider les pays en développement à lutter contre le réchauffement climatique. Donc, pour résumer, grossièrement certes mais..., non seulement les pays riches continuent de se gaver et de ne rien faire contre le changement climatique mais en plus ils n'aident pas les pays en développement à lutter, eux, de leur côté. Ainsi, le jour du dépassement (voir Le Lien n° 136, octobre 2020) cette année a été atteint le 28 juillet 2022 : la course folle continue après le petit coup de frein de 2020 (du à la pandémie de Covid-19) où la date était le 22 août. Les émissions de GES (gaz à effet de serre) ne cessent de croître : « Les émissions mondiales

de dioxyde de carbone liées à l'énergie ont augmenté de 6 % en 2021, pour atteindre 36,3 milliards de tonnes, niveau le plus élevé jamais atteint (...). La hausse des émissions mondiales de CO2 de plus de 2 milliards de tonnes a été la plus importante de l'histoire en valeur absolue, compensant largement le déclin induit par la pandémie de l'année précédente, selon l'analyse de l'AIE (Agence internationale de l'énergie)⁸ ». Financiers, industriels et politiques montrent ainsi leur totale incapacité, mais

surtout l'absence criminelle de volonté, à agir contre le changement climatique qui mène notre humanité, nos sociétés vers un chaos dont il sera bien difficile de se relever. Et pendant ce temps là, Madame la Marquise, les morts se multiplient, les déplacés (réfugiés climatiques) temporaires (comme en France ces dernières semaines avec les incendies catastrophiques du Sud-ouest) ou permanents sont complètement désemparés et démunis, des terres sont abandonnées à la mer, des déserts progressent... Les pauvres et les modestes trinquent pendant que les riches se gavent.

De multiples alertes restées... lettre morte !

Nous nous demandons vraiment ce qu'il faut qu'il se passe pour que des actions d'envergure soient menées. Et ce n'est pas faute d'avoir alerté. Et depuis longtemps. Ainsi en 1992, 1 700 scientifiques (dont beaucoup de renom, de prix Nobel) signaient et publiaient une tribune baptisée « World Scientists'Warning to Humanity », dans laquelle ils avertissaient : « Si nous voulons éviter de grandes misères humaines, il est indispensable d'opérer un changement profond dans notre gestion de la Terre et de la vie qu'elle recèle ». À l'époque, ils plaidaient, entre

4. <https://www.capital.fr/entreprises-marches/totalenergies-les-profits-senvolent-au-deuxieme-trimestre-1442735>

5. Ouest-France, 30-31 juillet 2022

6. https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/07/29/le-taux-d-inflation-annuel-de-la-zone-euro-atteint-un-niveau-record-en-juillet_6136574_3234.html

7. https://www.francetvinfo.fr/economie/pouvoir-achat/les-deputes-rejettent-de-peu-une-taxe-sur-les-superprofits-des-grandes-entreprises_5273725.html

8. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/emissions-mondiales-CO2-energie-plus-haut-niveau-historique-2021-39228.php4>

autres choses, pour « (...) *une diminution de nos émissions de gaz à effet de serre, pour l'abandon progressif des combustibles fossiles, pour la réduction de la déforestation et pour l'inversion de la tendance à l'effondrement de la biodiversité*⁹ ». Il y a 30 ans ! C'était juste deux ans après la publication du premier rapport du GIEC (nous en sommes maintenant au... 6e !). Et cet appel est toujours d'actualité ! 25 ans plus tard, ce ne sont pas moins de 15 000 scientifiques qui renouvelaient l'alerte dans la revue *BioScience*. Le 20 février 2020, changement de braquet si l'on peut dire pour les scientifiques. Prévenant qu'ils s'exprimaient en leur nom et non au nom des organismes et institutions scientifiques auxquels ils appartenaient, et constatant que « Depuis des décennies, les gouvernements successifs ont été incapables de mettre en place des actions fortes et rapides pour faire face à la crise climatique et environnementale dont l'urgence croît tous les jours », ils déclarent solennellement que « *cette inertie ne peut plus durer* » et appellent au développement d'alternatives et « *à participer aux actions de désobéissance civile menées par les mouvements écologistes*¹⁰ » ! Rien que ça ! Mais la situation le mérite. L'élévation de +1°1 C de la température par rapport à l'ère préindustrielle est atteinte et l'objectif de ne pas dépasser +1°5 C à la fin de ce siècle est désormais inatteignable (ou quasiment). Le troisième volet du dernier rapport du GIEC, publié en ce début avril 2022, constate que le réchauffement de 1°1 C rend d'ores et déjà très vulnérable la moitié de l'humanité frappée par les canicules, sécheresses, tempêtes et inondations qui se multiplient. Ce rapport a fait dire au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, que « *Certains gouvernements et responsables d'entreprises disent une chose et en font une autre. Pour le dire simplement, ils mentent* ».

Alors on fait quoi ? Et quand le fait-on ?

Et bien, il faut mettre « les mains dans le cambouis » suivant l'expression populaire. Et les scientifiques montent au créneau. Conscients que leurs alarmes ne suffisent plus, les spécialistes du climat s'engagent concrètement pour la planète. « Les scientifiques passent à l'action » titrait *Politis* le 2 juin 2022. Des groupes de scientifiques en rébellion se sont formés et agissent à l'image d'Élodie Vercken¹¹, par ailleurs membre du Conseil national de la protection de la nature, qui s'est mise en « grève scientifique » afin de protester contre l'inaction politique et dans le but de sensibiliser les gens à la sixième extinction de masse en cours. « (...) *J'ai réalisé que les décideurs politiques ne manquent pas d'experts, connaissent les enjeux environnementaux. Et à quel point ils n'en font aucun cas !* » Elle déclare aussi, après l'échec de la COP 26, « *On n'a plus le temps de faire passer des messages gentiment, poliment, au rythme de la transition. Maintenant il faut le rythme de la transformation, même si cela provoque l'inconfort pour certains*¹² ». Les scientifiques sortent ainsi de la « neutralité » dans laquelle ils se trouvaient de façon plus ou moins volontaire. Ainsi, Jérôme Guiler¹³ est passé, lui, aux actes et s'est retrouvé devant les tribunaux en octobre dernier. Il explique son engagement et ses actions : « *J'ai signé plusieurs tribunes, je me bats pour intégrer le changement climatique dans mes cours (...). Malgré tout cela, les décisions politiques ne suivent toujours pas. L'étape suivante était donc la désobéissance civile*¹⁴ ». Des exemples parmi d'autres, qui se multiplient. Ils rejoignent de fait les nombreux citoyens qui se sont déjà lancés, depuis longtemps, dans cette même direction. L'heure est toujours à l'information mais aussi, et de plus en plus, à l'action. Et ces actions doivent être menées à tous les ni-

9. Cité dans *Le Monde* du 13 novembre 2017

10. *Le Monde*, 20 février 2020

11. Directrice de recherche à l'INRAE, Biologie des Populations Introduites, Institut Sophia Agrobiotech

12. *Politis*, n° 1708, 8 juin 2022

13. Astrophysicien, Département d'Astrophysique, CEA-Saclay

14. *Politis*, revue citée ci-dessus

veaux de la société. Et dans tous les actes de la vie. Facile pour nos dirigeants de parler et de ne pas agir. La récente Convention citoyenne pour le climat en est le symbole flagrant. Pour résumer, le président de la République avait donné carte blanche aux citoyens tirés au sort afin de faire des propositions au gouvernement, propositions qui seraient reprises « sans filtre » afin d'être appliquées. Tout le monde connaît le résultat ! Des paroles, de la communication mais pas d'actes, ou si peu, à l'issue du processus. Or on le sait, et tout le monde le dit, si les actes individuels sont nécessaires et indispensables à un changement

significatif pour lutter contre le changement climatique, ce ne sera pas suffisant. Tous les échelons (économiques, industriels, politiques...) de la société doivent s'emparer à bras le corps du sujet et agir... efficacement, durablement et rapidement. Et notre syndicat n'est pas à l'extérieur de cette prise de conscience et des actions à mener. Chaque année, chaque mois, chaque heure qui passe rend la situation de plus en plus critique et les actions à mener de plus en plus dures et violentes. Il n'y a plus de place aux tergiversations, aux hésitations, à l'inaction (coupable). À défaut, l'avenir de notre espèce est sombre.

Services Publics : La défenseure des droits tire la sonnette d'alarme sur la dématérialisation.



Dans son rapport annuel, la Défenseure des droits condamne, une fois de plus, la politique gouvernementale visant la dématérialisation des démarches administratives vis-à-vis des services publics.

Elle estime que plus de 10 millions de personnes notamment les personnes âgées sont épuisées et en colère devant leur incapacité à joindre une per-



sonne afin d'obtenir des renseignements ou simplement une aide.

Elle estime que la politique à tout va de réductions de personnels notamment dans les Préfectures et dans les gares de la SNCF contribuent au ras le bol actuel de ces personnes.

Il ne faut pas s'étonner du taux élevé d'abstentions dans les consultations électorales dû au manque de confiance vis-à-vis des différents candidats de tous bords qui ont pratiqué cette politique lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Quand donc passera-t-on aux actes en répondant enfin aux attentes des usagers ?

R.C.

SUPPRESSION DU TIMBRE POSTAL ROUGE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023 !

Les mauvaises nouvelles arrivent l'été généralement : encore moins de service pour nos compatriotes et pour plus cher !

La décision de supprimer le timbre rouge pour les envois prioritaires est justifiée, selon la direction de la Poste, par une évolution des usages et notamment l'essor des messageries électroniques et paiements en ligne mais aussi par le bilan énergétique jugé lourd et bien entendu un souci d'économie.



Une nouvelle formule hybride et dématérialisée sera mise en place : une lettre e.billet de 3 feuillets au maximum sera envoyée jusqu'à 20 h sur le site « LaPoste.fr » ou depuis un bureau de poste. Le document sera imprimé, mis sous enveloppe et distribué le lendemain. Le coût de l'affranchissement sera de 1,49 € au lieu de 1,43 € aujourd'hui.

Une « lettre turquoise service + » distribuée à J + 2 avec suivi pourra être utilisée mais avec un coût à partir de 2,95 € selon le poids !

Le timbre vert est maintenu mais sera distribué à J + 3 et non plus J + 2.



De nombreuses questions se posent :

- Comment s'effectuera le règlement de l'affranchissement ?
- Comment sera assurée la confidentialité de l'envoi qui pourra comporter des informations éminemment personnelles et sensibles ?
- Quel sera le sort des personnes âgées qui n'ont pas d'informatique ou ont des difficultés à maîtriser l'outil ? La question est posée mais on réfléchit !...

Quel bel exemple du mépris affiché pour l'usager en difficulté ou mis à contribution pour une prestation qui, au final, lui coûtera plus cher !

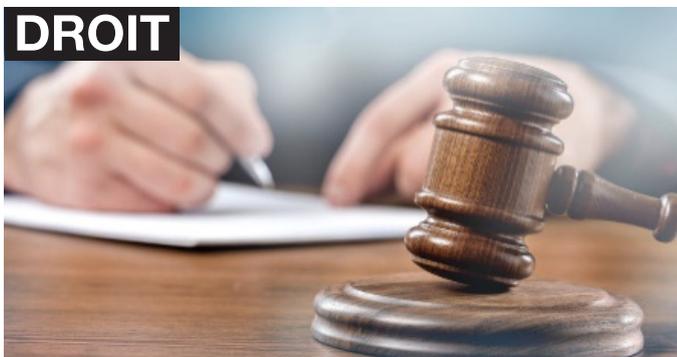
C'est une nouvelle régression alors que l'on ne cesse de dénoncer certains méfaits de la dématérialisation à marche forcée.

Bien évidemment nous ne mettons pas en cause nos camarades postiers mais il est légitime de manifester notre colère et d'exiger que cette décision soit reconsidérée.

Nous voyons les effets néfastes de la privatisation dans un domaine qui relève du service public et dont le bon fonctionnement devrait être garanti par l'Etat.

B.R

Dématérialisation : Le Conseil d'Etat a tranché



En 2021 33 % des adultes n'ont accompli aucune démarche administrative en ligne et 40 % d'entre eux n'ont pas utilisé internet durant cette période (source Insee). C'est beaucoup et à l'image de ce que la dématérialisation peut générer comme blocage et obstacle pour nos concitoyens.

Le Conseil d'Etat a récemment tranché sur le sujet :

Dans une décision du 3 Juin 2022, le Conseil d'Etat a annulé le décret du 24 Mars 2021 et l'arrêté du 27 Avril 2021 qui mettaient en place un dispositif imposant aux étrangers de déposer en ligne une demande de titre de séjour.

Surtout il fixe dans sa décision un cadre général sur les démarches en ligne :

Ainsi, selon le Conseil d'Etat, le gouvernement peut instaurer l'obligation d'avoir recours à un téléservice pour l'accomplissement de démarches administratives auprès de l'Etat. Toutefois le pouvoir réglementaire ne peut édicter une telle obligation qu'à la condition :

- De permettre l'accès normal des usagers au service public,
- De garantir aux personnes concernées l'exercice effectif de leurs droits.

Il doit tenir compte :

- De l'objet du service
- Du degré de complexité des démarches et de leurs conséquences pour l'intéressé

- Des caractéristiques de l'outil numérique mis en œuvre
- Du public concerné (difficultés d'accès aux services en ligne ou dans leur maniement).

Dans le cas d'espèce le Conseil d'Etat fixe deux conditions pour que l'obligation d'utiliser un téléservice, dans le cadre d'une demande de titre de séjour, soit légale :

- Les usagers ne disposant pas d'un accès aux outils numériques ou rencontrant des difficultés dans leur usage doivent pouvoir être accompagnés
- L'administration **doit garantir une solution de substitution** aux usagers qui sont dans l'impossibilité de recourir au téléservice pour des raisons tenant à sa conception ou à son mode de fonctionnement. **Ce qui pourrait être notamment le cas s'il y a une défaillance du téléservice.**

Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur le cas particulier des demandes dématérialisées liées à l'obtention d'un titre de séjour.

Certes il admet que, par principe, le pouvoir réglementaire peut édicter une obligation de recourir aux téléservices, ce qui assurément est moins protecteur eu égard aux droits des usagers. Mais la solution retenue par le Conseil d'Etat converge avec la position du Défenseur des Droits qui « *considère qu'une démarche exclusivement numérique, sans alternative peut porter atteinte aux usagers et n'est donc pas acceptable* ».

C'est un progrès notable du droit de la dématérialisation des services publics.

La recommandation du Défenseur des Droits est que « *soit toujours préservée une voie alternative et que les usagers soient libres du choix du canal de saisine* ».

La décision du Conseil d'Etat, en imposant sur un cas particulier une solution de substi-

tution à la dématérialisation, ouvre la voie à une jurisprudence qui pourrait enfin prendre en compte les droits des « exclus du numérique ». C'est en tout cas ce qu'il est permis d'espérer. L'Etat a une obligation de service

vis-à-vis des administrés. Il faut sans relâche dénoncer les errements liés à la dématérialisation.

B.R



DOSSIER CONSOMMATEURS PAR MARYSE MECOCCI, SECRÉTAIRE NATIONALE

Relevé pour vous sur 60 millions de consommateurs N° 583 septembre 2022 TOUR DE VIS AU CREDIT IMMOBILIER



Le taux d'usure c'est quoi ? Les banques ne peuvent plus vendre leurs prêts en dessous du niveau auquel elles empruntent.

Fin juillet le taux d'emprunt de l'Etat français à 20 ans était supérieur à 2 %. Pour l'emprunteur, il faut rajouter les frais de garantie et d'assurance. C'est là qu'intervient le taux d'usure ! La plupart des dossiers dépassent le taux d'usure fixé à 2,57 % jusqu'au 01/10/2022 pour les crédits de plus de 20 ans et à 2,60 % pour ceux de 10 à 20 ans.

Au-delà de ce taux les banques ont l'interdiction de prêter pour ne pas surendetter l'emprunteur. De ce fait difficile d'accéder à la propriété du fait de ce taux d'usure très bas en 2022.

Décidemment ce sont toujours les mêmes qui sont pénalisés.

ON N'EN A PAS FINI AVEC LES NITRITES !!!



On attendait l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) sur la consommation des nitrites et nitrates (E249. E251. E252). Paru mi-juillet, il confirme « l'existence d'une association positive entre l'exposition aux nitrates et/ou nitrites via la viande transformée et le risque de cancer colorectal »

Une demi-victoire pour les associations qui prônent l'interdiction de ces additifs, car malheureusement l'agence se limite à rappeler que « l'ajout intentionnel des nitrites et nitrates dans l'alimentation

doit se faire dans l'approche aussi bas que raisonnablement possible » !!!

A l'automne le Gouvernement prévoit un « plan d'action » pour réduire l'exposition de la population.

Espérons que des décisions claires et nettes seront prises pour enfin clore ce dossier !

TRAVAUX : FLAMBEE DES PRIX ET DES FACTURES



Une fois le devis signé, le prix des travaux est ferme et définitif. « Le professionnel ne peut augmenter la facture finale, **SAUF** si une clause d'actualisation et/ou de révision de prix a été écrite noir sur blanc » signale David Morales, vice-président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Même dans ce cas tout n'est pas possible. Ces clauses doivent mentionner les indices de référence utilisés pour revoir les prix à la hausse ou à la baisse en cas d'évolution du coût des matières premières par exemple.

Si un professionnel vous inflige une hausse sans clause spécifique et sans justification, il s'agit d'une pratique commerciale abusive que vous pouvez dénoncer sur le site officiel « signal.conso.gouv.fr » **Les adhérents Force Ouvrière, à jour de leur cotisation, sont automatiquement adhérents de l'AFOC (Association Force Ouvrière des Consommateurs).**



LA NOUVELLE

TRIBUNE FGF FO

LE LIEN UFR FO



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 143
Septembre 2022
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 432 - Juin 2022

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier Bouis

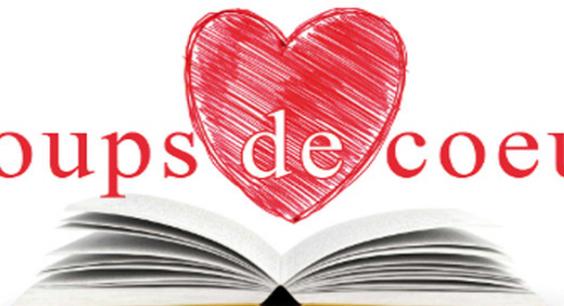
Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS



Coups de coeur



LA COMPAGNIE, Le Grand Roman de la CIA de Robert LITTELL

Si vous ne craignez pas d'attaquer un ouvrage de plus de 1 200 pages, si vous aimez l'espionnage et l'histoire de la guerre froide cet ouvrage est pour vous.

Ce roman mélange réalité et fiction. Il se déroule de l'après-guerre jusqu'aux années 90. Vous saurez presque tout sur les coups tordus de la CIA et du KGB. Les transfuges, les taupes, les agents doubles voir triples n'auront plus de secrets pour vous.

Ce roman nous fait traverser tout un pan de l'histoire du XXème siècle de Berlin à l'Afghanistan en passant par Cuba et la baie des Cochons.

J.P.P





A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

**46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris**

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez toutefois toujours nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à..... le..... 2022

(signature)